

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 54 (1981)

Heft: 3

Vorwort: Coopérateur locataire - coopérateur propriétaire?

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

habitation

Revue de Suisse romande pour le logement, l'architecture, l'urbanisme, l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement.

Photo couverture

La Chaux-de-Fonds en 1863, à l'occasion du Tir fédéral.

Edition

section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, avenue de Rumine 2, 1005 Lausanne

Bureau de la section romande

Bernard Vouga, architecte, Lausanne, président
René Gay, Genève, vice-président
Fernand Hermenjat, Lausanne, secrétaire
Adriano Rizzetto, Lausanne, caissier

Rédaction

Pierre-Etienne Monot, architecte EPF-L, chargé de cours à l'EAUG, rue de la Barre 14, 1005 Lausanne, tél. (021) 226273

Comité de rédaction

Président: B. Vouga
Membres: MM. G. Barbey, R. Gay, A. Jaquet.

Administration et publicité

Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne
Chèques postaux 10-6622
Tél. (021) 204141

Diffusion

La revue HABITATION est l'organe officiel des sociétés coopératives d'habitation affiliées à l'USAL Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, du Groupe de Suisse occidentale et du Groupe du Valais, de l'ASPAN (Association suisse pour le plan d'aménagement national), de la FAS (Sections romande et genevoise de la Fédération des architectes suisses)

Abonnements

Suisse: Fr. 27.50 par an. Etranger: Fr. 40.—. Prix du présent numéro: Fr. 3.40. Chèques postaux 10-6622

Coopérateur locataire – coopérateur propriétaire ?

Depuis leur création, au début du siècle, les coopératives d'habitation se sont fixé pour tâche de fournir des réponses – partielles – au problème du logement des «masses laborieuses». De nombreuses formules d'organisation ont été inventées, expérimentées: location, accession à la propriété, droit de jouissance, etc. Dans nos contrées, c'est la formule de la location simple qui a prévalu de manière très majoritaire.

Or, il apparaît aujourd'hui que cette formule ne satisfait pas nécessairement les aspirations des habitants. Il y a en effet une certaine ambiguïté dans le statut du coopérateur: tout en participant à la propriété commune, il n'entretient avec son logement qu'un rapport de location, avec tout ce que cela comporte de limites et de restrictions dans l'usage de la chose louée. Par rapport à son habitat, il ne jouit pas de plus de liberté que n'importe quel locataire d'un appartement du marché immobilier à but lucratif.

Sur le plan qualitatif, les logements coopératifs ne se distinguent en général pas des autres logements du marché immobilier. Or, le logement coopératif devrait peut-être s'en différencier, soit par un surcroît de qualités, soit par des qualités différentes, qui soient la marque, la caractéristique de l'idée coopérative; le coopérateur pourrait alors entretenir avec son cadre de vie d'autres rapports: plus grande liberté dans la finition ou l'aménagement de son espace vital, par exemple. Enfin, il serait souhaitable que l'habitant puisse participer activement à l'élaboration du projet du logement et de l'immeuble dans lequel il va vivre; jusqu'à présent, les coopératives ont construit en fonction d'un «locataire moyen» hypothétique, et sur la base des normes usuelles en matière de surface et de confort. Voilà quelques réflexions, quelques interrogations. La forme coopérative est suffisamment souple pour pouvoir prendre en compte ces aspirations à un cadre de vie nouveau, mieux adapté, plus personnalisé. Les coopératives sauront-elles mettre en œuvre des réponses organisationnelles et architecturales concrètes à ces aspirations?

Le rédacteur

Sommaire

A Yverdon: «Les Pugessies» ou le village dans la ville, par Renée Hermenjat	3
Association suisse pour le plan d'aménagement national: compte rendu de l'assemblée générale de l'ASPAN, groupe de Suisse occidentale, le 9 octobre 1980 à La Chaux-de-Fonds	7
– Aménagement et développement de la chaîne jurassienne en relation avec ses liaisons routières, exposé de Michel Rey	8
– Questions relatives au développement de la ville de La Chaux-de-Fonds, exposé de Marc Emery	18
Actualité du logement:	
– Des armes nouvelles pour les locataires?	23
Chronique de l'énergie:	
– Un nouveau guide pratique pour l'isolation thermique	25
– Le chauffage aujourd'hui	25
Bibliographie:	
– L'art public: intégration des arts plastiques à l'espace public (étude appliquée à la région de Stockholm) par Marianne-U. Ström	27
Union suisse pour l'amélioration du logement: veuillez réserver les 16 et 17 mai!	27
Nous avons remarqué à la Swissbau:	28
Renseignements techniques et commerciaux	29